

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 28 MARS 2007 A VOUZIER**

**Présents** : Mesdames Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Brigitte GERARD, Marie Ange LALLEMAND, France LAMY, Carmen LOCARD, Marie-Hélène MOREAU, Claudine MOUTON, Chantal PETITJEAN, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Chantal PONSARDIN .et Messieurs Pascal AFCHAIN, Claude ANCELME, Tony BESANCON, Bernard BESTEL, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Jean-Pierre BOURE, Luc BRUNEL, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gilles COLSON, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Daniel DOYEN, Henry DULON, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRAN CART, Michel FRAN CLET, Christian GARREZ, Jean-Charles GENTY, Bernard GIRONDEL OT, Joël GOBERT, Jean-Pierre GUERIN, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Philippe HENRY, Alain HERBINET, Pierre HU, Bruno JUILLET, Hervé LAHOTTE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Guy LECLERCQ, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, Pierre MILHAU, Gérard MOUTON, Daniel NIZET, Jacky NIZET, André OUDIN, Henri PASQUIER, Jean-Luc PAYER, Michel PERCEBOIS , Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Thierry ROUY, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Léon TRISTANT , Erol VAUCHEL, Gilles ZEIMET.

**Représentés** : Mme Anne-Marie DEGUILHEM donne pouvoir de vote à Mme France LAMY ;  
Madame Chantal GIOT donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-Claude ETIENNE ;  
Madame Marie-Paule PICHON donne pouvoir de vote à Madame Geneviève COSSON ;  
Monsieur Pierre BOUVART donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-Luc LAMBERT ;  
Monsieur Jean-Pierre DAUMONT donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ANCELME ;  
Monsieur Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à Monsieur Gérard SOUDANT ;  
Monsieur Jacques MORLACCHI donne pouvoir de vote à Madame Marie-Françoise GEILLE.

**Invités excusés** : Messieurs Clément SERVAIS et Jean-Luc WARSMANN.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Mme Marie-Hélène MOREAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

*Le Président remercie Monsieur Yves GRALL, trésorier, d'être présent ce soir.*

**I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU  
28 FEVRIER 2007**

**Aucune remarque n'étant formulée relativement à ce compte rendu, celui-ci est donc adopté à l'unanimité.**

## II – COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

### 1) Présentation du compte administratif 2006

M. SERVAIS indique qu'il ne va pas tout relire, étant donné que les membres de l'Assemblée ont eu le temps d'étudier le document avant de venir et fait lecture des grandes lignes pour chaque budget.

#### • Budget Général :

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<u>Investissement</u>	<u>83 457,88</u>	<u>0,00</u>	<u>-52 291,20</u>	<u>31 166,68</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>509 772,91</u>	<u>0,00</u>	<u>234 012,83</u>	<u>743 785,74</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>593 230,79</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	<b><u>181 721,63</u></b>	<b><u>774 952,22</u></b>

#### • Budget 2C2A/CERFE :

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<u>Investissement</u>	<u>37 400,12</u>	<u>0,00</u>	<u>11 064,54</u>	<u>48 464,66</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>- 50 249,26</u>	<u>0,00</u>	<u>-17 964,19</u>	<u>-68 213,45</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>-12 849,14</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	<b><u>-6 899,65</u></b>	<b><u>-19 748,79</u></b>

#### • Budget Site Grand Public :

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<u>Investissement</u>	<u>- 751 768,18</u>	<u>0,00</u>	<u>121 817,00</u>	<u>-629 951,18</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>246 284,35</u>	<u>0,00</u>	<u>-26 705,79</u>	<u>219 578,56</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>- 505 483,83</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	<b><u>95 111,21</u></b>	<b><u>-410 372,62</u></b>

#### • Budget Parc d'activités :

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<u>Investissement</u>	<u>- 65 903,95</u>	<u>15 513,54</u>	<u>-115 200,06</u>	<u>-181 104,01</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>2 200,47</u>		<u>6 271,60</u>	<u>8 452,54</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>- 63 703,48</u></b>	<b><u>15 513,54</u></b>	<b><u>-108 928,46</u></b>	<b><u>-172 651,47</u></b>

- **Budget management de crise :**

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<u>Investissement</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>-228557,02</u>	<u>0,00</u>	<u>14372,80</u>	<u>-214 184,22</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>- 228557,02</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	<b><u>14372,80</u></b>	<b><u>-214 184,22</u></b>

- **Budget ZAE :**

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<u>Investissement</u>	<u>-10807,68</u>	<u>0,00</u>	<u>-650837,60</u>	<u>-661645,28</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>-527,50</u>	<u>0,00</u>	<u>360,00</u>	<u>-167,50</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>-11 335,18</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	<b><u>-650 477,60</u></b>	<b><u>-661 812,78</u></b>

**Reste à réaliser en recettes : 692 957 €**

- **Budget NOCTURNIA**

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Part affectée à l'investissement exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<u>Investissement</u>	<u>-952,98</u>	<u>0,00</u>	<u>-20571,15</u>	<u>-21524,13</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>1662,77</u>	<u>0,00</u>	<u>70187,85</u>	<u>71850,62</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>709,79</u></b>	<b><u>0,00</u></b>	<b><u>49616,70</u></b>	<b><u>50326,49</u></b>

**Soit pour le budget général et les budgets annexes**

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice 2005</u>	<u>Résultat de l'exercice 2006</u>	<u>Résultat de clôture de 2006</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>-228 007,60</u></b>	<b><u>-425 172,37</u></b>	<b><u>-653 179,97</u></b>

Monsieur SERVAIS apporte quelques précisions concernant les différents budgets et donne lecture des résultats inscrits dans le compte de gestion du Trésorier. Les sommes correspondent bien à celle de notre compte administratif au centime près.

Il précise que pour le management de crise, ce budget sera clôturé sauf pour la protection du nom, pour laquelle la 2C2A continuera de régler environ 600 euros pendant 1 ou 2 ans.

Concernant la zone d'activités de Buzancy, les travaux n'ont pas encore débuté, ce sont donc des dépenses qui sont reportées sur 2007.

Le budget annexe « site grand public » concerne uniquement les dépenses liées à la construction de Nocturnia.

Il précise que nous allons recevoir, ces jours-ci, la subvention du Crédit Agricole de 40 500 euros. Nous avons l'arrêté mais pas encore l'argent.

Le débat s'ouvre concernant le compte administratif.

Il est demandé si la 2C2A est exonérée pour les charges URSSAF en ce qui concerne le personnel de Nocturnia (chap. 012, article 6451 et suivants). Monsieur GRALL répond que nous ne sommes pas exonérés mais que ces dépenses sont comptabilisées dans le budget général pour plus de simplicité.

*Monsieur DE POUILLY* prend la parole concernant Nocturnia et son déficit. Il demande quelles sont les conclusions de cet état de fait, ce que nous avons l'intention de faire. Il pense qu'il serait nécessaire de créer un groupe de réflexion ou une commission pour Nocturnia.

*Monsieur SERVAIS* lui précise que nous savons que le déficit est trop important et que nous y reviendrons après quand nous aborderons le budget primitif 2007, pour le moment, nous parlons de ce qui a été fait en 2006.

*Monsieur SERVAIS* demande s'il y a d'autres questions. L'assemblée n'ayant plus de question, le Président SERVAIS quitte la salle et laisse la parole à Monsieur ANCELME, 1<sup>er</sup> Vice-Président, afin que soit voté le compte administratif 2006.

- **Budget Général :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes : adopté avec 87 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.**

- **Budget 2C2A/CERFE :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes : adopté avec 91 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

- **Budget Site Grand Public :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes : adopté avec 90 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.**

- **Budget Parc d'activités :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes : adopté avec 91 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

- **Budget management de crise :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes : adopté à l'unanimité.**

- **Budget ZAE :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes : adopté avec 90 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

- **Budget NOCTURNIA**

**Sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes : adopté avec 88 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention.**

*Monsieur ANCELME* demande à ce que Monsieur SERVAIS réintègre la salle, le remercie, ainsi que les services de la 2C2A, les personnes qui ont travaillé sur les comptes et le trésorier.

*Mademoiselle BRUNET* fait lecture des résultats des votes pour en informer Monsieur SERVAIS.

*Le Président SERVAIS* remercie les membres de l'Assemblée pour leur confiance envers l'équipe, le personnel et en particulier Marie-Laure GUGLIELMETTI, Sonia BRUNET et Isabelle GUIOT, ainsi que la commission des Finances et Monsieur GRALL qui est toujours présent lorsque nous avons besoin de lui.

*Monsieur SERVAIS* propose maintenant de passer au vote pour donner quitus à Monsieur GRALL pour le compte de gestion 2006.

**Les membres de l'assemblée approuvent cette proposition à l'unanimité.**

*Monsieur SERVAIS* demande aux délégués s'ils sont d'accord pour affecter les résultats, comme présentés, au Budget Primitif 2007.

**Le Conseil de Communauté approuve cette proposition à l'unanimité.**

*Monsieur SERVAIS* indique que depuis les orientations budgétaires nous avons reçu un courrier de la Préfecture des Ardennes. Il a déjà été présenté à la Commission des Finances et aux membres du Bureau. Il concerne l'ex- contingent communal d'aide sociale.

Tous les ans, il fallait payer ce contingent. En 1999, l'Etat a décidé que les communes ne paieraient plus ce contingent, que ça serait pris directement sur leur DGF et reversé au département. En contrepartie, les communautés de communes compétentes en la matière, devaient reverser la même somme aux communes concernées.

La 2C2A, par délibération du 30/11/2000 a adopté la diminution à hauteur de 20% par an à compter de 2001 sur 5 ans, du montant de ce reversement.

Or, fin juillet 2006, nous avons reçu un courrier de la Préfecture des Ardennes, nous disant que le reversement de ce contingent était obligatoire.

Monsieur SERVAIS se demande comment on peut reverser une somme qui ne nous a pas été versée. Nous touchons 250 000 euros de DGF et nous devons reverser 386 315 euros aux communes.

Il n'en a pas parlé jusqu'à ce moment-là car il pensait que c'était une erreur.

Il y a eu une délibération établie en 2000, validée par le contrôle de légalité, et c'est 6 ans plus tard qu'on nous dit que cela était impossible.

Monsieur SERVAIS a pris contact avec la Préfecture pour demander une concertation, en expliquant que la 2C2A ne pouvait augmenter ses impôts de 30% et qu'il serait le premier à voter contre. Il attend maintenant que Monsieur DELGORGUE le contacte.

Il a demandé à ce qu'on prévienne Madame la Préfète que si on ne trouvait pas un compromis, la 2C2A risquait d'imploser, car ça ne « passerait » pas auprès des élus. Monsieur SERVAIS ne peut accepter une telle augmentation et souhaiterait qu'ils expliquent pourquoi ils réagissent seulement maintenant.

Ils ont, également, envoyé ce courrier aux autres communautés de communes, mais nous sommes, a priori, la seule à avoir réagi.

La Préfecture dit ne pas être au courant de la diminution des 20%, c'est pourtant une délibération qui a été transmise à la Sous-Préfecture.

Monsieur SERVAIS ne peut en dire plus, mis à part qu'il attend d'avoir un rendez-vous, ainsi que la réponse de Monsieur Laurent BERNARD, notre consultant habituel.

*Monsieur COISTIA* : Ce soir, il serait utile de témoigner unanimement notre soutien total. Le Président sera porteur de cette volonté. Nous pouvons même adopter une délibération ce soir.

*Monsieur DEOM* : Il faut s'opposer à tout ça sinon à terme ce sera la mort des communes.

*Monsieur COLIN* : Je ne suis pas d'accord avec la présentation faite. Aujourd'hui, nous sommes toujours en possession de cette fiscalité, c'est peut-être ce qui nous est reproché.

*Monsieur SERVAIS* : Il fallait augmenter la fiscalité de 50% à l'époque pour pouvoir reverser ce contingent aux communes et financer nos projets, or, il avait été proposé de n'augmenter que de 31%.

*Monsieur SERVAIS* fait lecture de l'extrait de compte-rendu du 30 novembre 2000, cité ci-après :

*« Au regard de ces besoins, M. SIGNORET fait savoir que 50% de fiscalité supplémentaire sont nécessaires pour combler les besoins. La commission des finances a proposé de manière majoritaire de baisser de 20 % pendant 5 ans la ristourne (correspondant au Contingent d'aide sociale) versée aux Communes et de majorer la fiscalité. »*

*Monsieur COLIN* : Je suis d'accord, il faut s'opposer à ce reversement. Mais on a fait de la fiscalité à l'époque, et aujourd'hui on ne la rend plus.

*Monsieur SERVAIS* : Seule notre Communauté de Communes a réagi. Même si on abandonne la compétence action sociale, nous devons reverser.

*Monsieur ZEIMET* : La rentrée fiscale de 2001 est-elle pérenne ?

*Monsieur SERVAIS* répond par l'affirmative.

*Madame COSSON* : A-t-on le détail des sommes dûes au titre de ce contingent ?

*Monsieur SERVAIS* : Oui nous l'avons pour chaque commune, sauf pour le canton de Vouziers, qui n'était pas membre de la 2C2A en 1999 et à qui le reversement ne s'applique donc pas.

*Monsieur PAYER* : Va-t-on nous demander de revenir en arrière ?

*Monsieur SERVAIS* : Non, je ne pense pas. A l'heure actuelle, je ne peux vous en dire plus. Monsieur SERVAIS demande alors si les élus veulent prendre une délibération, formuler un vœu ou prendre une motion.

L'assemblée demande une motion.

*Monsieur SERVAIS* : Vous décidez de ne pas être d'accord pour une augmentation des impôts de 30%. Est-ce que vous me donnez pouvoir pour aller défendre la Communauté de Communes auprès des services concernés ?

*Monsieur PAYER* : Il faut insister sur la notion de pérennité de la Communauté de Communes.

*Monsieur SERVAIS* propose donc de passer au vote de cette motion.

**Les membres de l'assemblée acceptent cette motion à l'unanimité.**

*Monsieur ZEIMET* : Nous ne pouvons pas fermer la porte à toute discussion.

*Monsieur SERVAIS* : Non, nous souhaitons une réunion de concertation.

*Monsieur DULON* : S'il n'y a pas accord ?

Monsieur SERVAIS : Nous avons une délibération passée en contrôle de légalité. Au moins qu'ils nous disent comment faire afin d'éviter une telle augmentation.

Vous trouverez, ci-dessous, la motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée, rédigée telle qu'elle sera adressée à la Préfecture des Ardennes :

**« OBJET : REVERSEMENT DE L'EX-CONTINGENT D'AIDE SOCIALE**

« Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a pris connaissance, lors de sa réunion en date du 28 mars 2007, des différentes correspondances échangées entre les services respectifs de la 2C2A et de la Préfecture des Ardennes, relativement au reversement au titre de l'ex contingent communal d'aide sociale.

Par correspondance en date du 22 février 2007, la Préfecture des Ardennes précise que ce reversement constitue une dépense obligatoire de la communauté envers ses communes membres qu'il convient d'inscrire au Budget primitif 2007.

Or, par délibération non attaquée, en date du 30 novembre 2000, la 2C2A, a adopté, d'une part, la diminution à hauteur de 20% par an à compter de 2001 sur une période de cinq ans, du montant du reversement du contingent d'aide sociale effectué en 2000 par la structure communautaire auprès de chaque commune de la Communauté de Communes et, d'autre part, le principe d'une augmentation des taux des 4 taxes à hauteur de 31% pour 2001.

Le Conseil de Communauté s'étonne donc des termes de cette correspondance et tient à souligner que cette demande d'inscription constitue une grave atteinte au bon fonctionnement de la 2C2A et à sa pérennité.

La 2C2A n'a pas les moyens financiers de procéder à ce reversement sans augmenter sa fiscalité locale de l'ordre de 30%. Or, il est inconcevable de faire supporter cette augmentation aux contribuables de la 2C2A et notamment à ceux du canton de Vouziers, canton qui ne pourrait bénéficier du reversement, n'étant pas membre de la 2C2A en 1999.

***Aussi, le Conseil de Communauté tient à manifester, à l'unanimité de ses membres présents, son opposition à cette obligation de reversement et refuse son inscription au Budget Primitif 2007.***

***Il souhaite qu'une réunion de concertation ait lieu entre les représentants de la 2C2A et de la Préfecture des Ardennes afin d'étudier les difficultés ainsi soulevées.» »***

### **III- BUDGET PRIMITIF 2007 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Nature du budget</b>	<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	<b>Section de fonctionnement recettes</b>
<b>Budget général</b>	2 573 779,74	2 573 779,74
<b>Budget 2C2A/CERFE 2007</b>	276 291,66	276 291,66
<b>Budget Management de Crise</b>	215 329,34	215 329,34
<b>Budget Parc d'Activités Economiques et friche SIETAM</b>	214 340,52	214 340,52
<b>Budget Site Grand Public</b>	337 173,79	337 173,79
<b>Budget Site Nocturnia - Exploitation</b>	436 571,15	436 571,15
<b>Budget Zone d'Activité Communautaire</b>	32 567,50	32 567,50

<b>Section d'investissement</b>		
<b>Nature du budget</b>	<b>Section de fonctionnement dépenses</b>	<b>Section de fonctionnement recettes</b>
<b>Budget général</b>	1 448 476,68	1 448 476,68
<b>Budget 2C2A/CERFE2007</b>	96 761,79	96 761,79
<b>Budget Management de Crise</b>	500,00	500,00
<b>Budget Parc d'Activités Economiques et friche SIETAM</b>	1 461 170,77	1 461 170,77
<b>Budget Site Grand Public</b>	1 373 264,48	1 373 264,48
<b>Budget Site Nocturnia - Exploitation</b>	61524,13	61524,13
<b>Budget Zone d'Activité Communautaire</b>	770 950,28	770 950,28

#### **Budget Général :**

*Madame BUSQUET* demande des précisions concernant le compte 6188.

*Mesdemoiselles BRUNET et GUGLIELMETTI* précisent que des explications se trouvent dans la notice explicative.

*Monsieur PAYER* relève que pour le compte 668, il n'y a rien de prévu alors que dans la notice il est indiqué qu'il y a 32 000 euros.

*Mademoiselle GUGLIELMETTI* indique que c'est une erreur et que c'est pour le compte 6615.



*Monsieur LAHOTTE* : Dans la partie investissement, compte 2313, il est indiqué 412 350 euros en dépenses, pour l'accueil des gens du voyage. L'Etat devait nous aider, il y avait aussi une aide prévue pour le fonctionnement. Ces aides existent-elles toujours ? Je suis étonné qu'on emprunte autant et aimerais savoir pourquoi.

*Mademoiselle BRUNET* lui répond que des subventions sont toujours prévues pour les aires d'accueil des gens du voyage de l'Etat et du Conseil Général des Ardennes à hauteur de 15 245 euros maximum par place (soit 15 245 euros x 15 places).

*Monsieur SERVAIS* : Nous serons sûrement subventionnés à 100% sur une somme donnée alors qu'en définitive cela va nous coûter le double. Une commission a visité des aires d'accueil des gens du voyage et aucune communauté de communes n'est arrivée à des sommes plus basses que ce que nous avons prévu.

### **Budgets annexes :**

#### **Budget 2C2A/CERFE :**

*Monsieur LAHOTTE* : Le total des dépenses de fonctionnement n'est pas bon pour le budget 2C2A/CERFE.

*Mademoiselle BRUNET* : Le total général des dépenses de fonctionnement de 276 291,66 euros est bon mais c'est vrai qu'il y a une erreur dans le total des dépenses réelles de fonctionnement qui n'est pas de 244 609,26 euros mais de 257 648,66 euros, nous allons vérifier et modifier en conséquence.

#### **Budget Parc d'Activités Economiques et friche SIETAM**

*Monsieur COLIN* : En 024, il y a 140 000 euros d'inscrits qui correspondent à la vente de la friche « SIETAM ». Il n'y a donc plus de nécessité de garder l'emprunt correspondant. Il faut le rembourser après que la vente ait été conclue.

*Monsieur GRALL* : Si nous remboursons l'emprunt, nous serons en déséquilibre.

*Monsieur SERVAIS* : Nous n'avons pas encore vendu. Nous sommes d'accord mais nous ne savons pas exactement quand se fera la vente. Mais nous notons pour le remboursement.

*Monsieur DE POUILLY* : Présenter un budget, c'est le traduire, mais vous ne traduisez pas.

*Monsieur SERVAIS* : Ceux qui étaient présents lors du conseil de communauté pour les orientations budgétaires ont compris, tout a été expliqué.

#### **Budget Site Nocturnia – Exploitation**

*Monsieur DE POUILLY* : Comment allez-vous agir pour arrêter ce déficit ?

*Monsieur SERVAIS* : L'an passé, les dépenses de publicité s'élevaient à 120 000 euros, cette année elles ne seront que d'environ 40 000 euros.

Vous allez me dire que les charges du personnel ont augmenté. Cette année nous ne pouvons pas embaucher des personnes pour 8 mois, les contrats saisonniers sont de 6 mois alors il faut conclure un contrat d'un an. Et nous n'avons plus qu'une personne qui s'occupe du ménage sur les 3 sites, Nocturnia, le 2C2A/CERFE et la 2C2A, au lieu de plusieurs personnes sur les différents sites.

*Monsieur DE POUILLY* : S'il y a un tel déficit, c'est parce que vous ne bougez pas.

*Monsieur SERVAIS* lui demande s'il a été à la visite de Nocturnia, commentée par le Directeur, organisée pour les délégués communautaires.

*Monsieur ZEIMET* : La visite de Nocturnia était intéressante. Mais est-ce qu'il ne faut pas mettre autre chose dans la balance ? Réfléchissons si nous devons accepter un déficit ou pas.

*Monsieur SERVAIS* : Il faudrait que les élus prennent aussi leurs responsabilités ! Lorsqu'il y a un cinéma, la plupart du temps, il y a du déficit, une piscine, un musée, une bibliothèque... c'est pareil.

Il faudrait qu'il y ait plus d'entrées. Il y a beaucoup de personnes du territoire qui n'y sont pas encore allées. Il faut faire baisser le déficit. Nous avons voté pour Nocturnia, alors il faut le faire vivre avec le moins de déficit possible. Mercredi et vendredi, près de 100 délégués communautaires sont venus à la visite de Nocturnia, c'est très bien.

*Monsieur COISTIA* : Nous avons décidé de faire chuter les dépenses de communication. Est-ce que ça ne va pas faire l'inverse de ce que nous attendons ? Le pilotage de Nocturnia ne doit pas échapper aux élus. Nous avons été frustrés de ne pas pouvoir nous approprier cet outil, nous faisons des choix, mais à l'emporte-pièce. Il faudrait qu'un comité de pilotage travaille avec des techniciens et que les élus fassent des choix.

*Monsieur SERVAIS* : Si vous prenez l'exemple des commissions, ils étaient à 25 ou 30 membres au départ et maintenant dans certaines commissions, il n'y a plus que 5 personnes qui y participent. Je ne suis pas contre la création d'un tel comité mais il faut que ça soit des gens qui aient envie de travailler et qui ne viennent pas seulement une fois.

*Monsieur COLIN* : A partir du moment où nous baissons la communication, nous risquons de faire baisser les recettes.

*Monsieur SERVAIS* : La semaine dernière, ils ont parlé de Nocturnia sur France 3. Il va y avoir un article dans le RCA. Il y a donc encore de la communication et de la publicité.

#### Budget Zone d'Activité Communautaire (Vouziers)

Il y a une erreur de chiffre pour le compte 6188, il faut inscrire 400 euros au lieu de 4000 euros.

*Monsieur COLIN* : Vous pouvez nous dire ce qu'il en est. On entend dire plein de choses, que c'est le Conseil Général qui ferait l'aménagement.

*Monsieur SERVAIS* : Le Conseil Général a prévu d'aménager la zone, il n'y a encore rien de définitif mais le Conseil Général travaille dessus.

*Monsieur COLIN* : Que vont devenir les terrains ? Il y en a déjà une partie qui est utilisée par une entreprise.

*Monsieur SERVAIS* : Une partie est, en effet, mise à disposition du Centre LECLERC avec accord du Conseil Général.

*Monsieur COLIN* : Quelle est notre politique ?

*Monsieur SERVAIS* : Nous prenons un aménageur, et ici, c'est le Conseil Général.

*Monsieur COLIN* : Quand nous revendrons les terrains, toucherons-nous quelque chose dessus ?

*Monsieur SERVAIS* : Oui, nous déciderons du prix de revente avec le Conseil Général.

*Monsieur PAYER* : Est-on sûr de les revendre au minimum au prix où nous les avons achetés ?

*Monsieur ETIENNE* : La question est : pourquoi a-t-on fait intervenir le Conseil Général ?

*Monsieur PAYER* : L'aménagement va coûter plus cher que l'achat.

*Monsieur COLIN* : Que faisons-nous en tant que Communauté de Communes ? Nous avons la compétence Aménagement du Territoire et c'est le Conseil Général qui refait tout.

*Monsieur SERVAIS* : Nous n'avons pas les reins assez solides pour faire l'aménagement.

*Monsieur COLIN* : Alors il ne fallait pas acheter.

*Monsieur DE POUILLY* : Si nous avons moins de compétences, nous nous en sortirions mieux.

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président SERVAIS propose de passer aux votes des budgets.

**Budget Primitif 2007 :**

Le Conseil de Communauté adopte ce budget à 80 voix pour, 3 voix contre et 9 abstentions.

**Budget 2C2A/CERFE :**

Le Conseil de Communauté adopte ce budget à 91 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

**Budget Management de Crise :**

Le Conseil de Communauté adopte ce budget à 91 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

**Budget Parc d'Activités Economiques et friche SIETAM**

Le Conseil de Communauté adopte ce budget à l'unanimité.

**Budget Site Grand Public**

Le Conseil de Communauté adopte ce budget à 83 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

**Budget Site Nocturnia - Exploitation**

Le Conseil de Communauté adopte ce budget à 78 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions.

**Budget Zone d'Activité Communautaire**

Le Conseil de Communauté adopte ce budget à 84 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

**IV – VOTE DES TAUX 2007**

Il est proposé au Conseil de Communauté de fixer les taux d'imposition 2007 comme suit (soit une augmentation de 3% par rapport à 2006) :

- Taxe d'habitation : 3,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,43 %
- Taxe professionnelle : 2,27 %
- Taxe professionnelle de zone : 8,76 %

**Le Conseil de Communauté adopte ces taux à 81 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.**

**Extension de la zone d'activités de Buzancy : Taxe Professionnelle de Zone :**

Monsieur SERVAIS fait lecture de la délibération suivante :

« Vu le projet d'extension portant sur la Zone d'Activités de Buzancy,

Sur avis du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté décide :

*-D'étendre la Taxe Professionnelle de Zone à compter de 2007 sur le secteur lieu-dit « La Quille »(08240 Buzancy) cadastré ZS 2,3,4 et 30, étant entendu que la Taxe Professionnelle de Zone s'appliquera à l'ensemble des subdivisions dudit secteur. »*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

## **V- PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

### **a) Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Le Président SERVAIS fait lecture du document de travail et demande à l'assemblée de voter pour la délibération suivante :

« Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide :

*-De renouveler le poste de technicien bénéficiant du dispositif contrat d'accompagnement dans l'emploi (contrat de droit privé) à temps complet pour une durée d'un an, à compter du 1er avril 2007. La personne recrutée sera rémunérée sur la base du SMIC.*

*- D'autoriser le Président à signer tous les documents et conventions nécessaires au bon déroulement de l'opération.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007 et d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre organisme susceptible de financer ce type d'opération les subventions d'un montant le plus élevé possible ».*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

### **b) Renouvellement du poste de la technicienne Habitat**

Sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

« Le Conseil de Communauté décide :

*-De renouveler le poste de la technicienne habitat, à temps complet pour une durée d'un an, à compter du 4 avril 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 450, indice majoré : 394.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

## **VI – NOCTURNIA**

### **Création des postes pour la saison 2007**

Afin de préparer la saison 2007 de Nocturnia, il convient de créer les postes saisonniers détaillés ci-après :

#### **- Responsable restauration- cafétéria :**

Afin d'assurer l'ouverture de la cafétéria de Nocturnia à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, il est proposé au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau, la délibération suivante :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide :*

*- De créer un poste de responsable restauration-caféteria polyvalent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 575, indice majoré : 486.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

#### **- Cuisinier polyvalent :**

Il est proposé au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau, la délibération suivante :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide :*

*- De créer un poste de cuisinier polyvalent, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 364, indice majoré 336.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

#### **- Serveur polyvalent :**

Il est proposé au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau, la délibération suivante :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide :*

*- De créer un poste de serveur polyvalent, à temps complet, pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 333, indice majoré : 316.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

#### **- Agents d'accueil polyvalents :**

Il est proposé au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau, la délibération suivante :

*« Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide :*

*- De créer deux postes d'agents d'accueil polyvalents, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 31 août 2007. Les agents seront rémunérés selon un indice brut : 274, indice majoré : 280.*

*- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2007 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

## **VII - PAYS DE L'ARGONNE ARDENNAISE : Projet de forum « Aidants naturels »**

*Monsieur SERVAIS laisse la parole à Monsieur ANCELME, Responsable du Pays.*

*Monsieur ANCELME donne lecture du document de travail et propose la délibération suivante au Conseil de Communauté :*

*« Vu le projet présenté par le groupe de travail « Vivre le Pays au quotidien » et la Commission Vie Sociale et Culturelle de la 2C2A concernant le forum intitulé « Un temps pour soi en pensant à l'autre », destiné aux aidants naturels, qui se déroulera à l'occasion de la semaine bleue « jeunes, vieux, ensemble » les lundi 15, mardi 16 et jeudi 18 octobre 2007 ,*

*Le Conseil de Communauté décide :*

*– D'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général des Ardennes au titre du CODERPA (Comité Départemental pour les Retraités et les Personnes Agées) et de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), et auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,*

*– D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

## **VIII- HABITAT : ADOPTION DES MONTANTS DES LOYERS POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX DE TERMES ET SECHAULT**

*Monsieur SERVAIS laisse la parole à Monsieur MAINSANT, Président de la Commission « Habitat et Cadre de vie », qui procède à la lecture du document de travail et propose la délibération suivante :*

*« Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment l'article 2.4 – « Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire » chapitre « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme pluriannuel »,*

*Vu la délibération n°05/009 du Conseil de Communauté du 28/02/05 approuvant la maîtrise d'ouvrage communautaire pour les projets de réhabilitation des logements communaux de Termes et Séchault et autorisant le dépôt des demandes de subventions,*

*Vu la délibération n°05/022 du Bureau du 26/09/05 acceptant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme et le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation du logement communal de Séchault,*

*Vu la délibération n°05/028 du Bureau du 07/12/05 acceptant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme et le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation du logement communal de Termes,*

*Considérant le début des travaux,*

*Le Conseil de communauté DECIDE de fixer le montant des loyers comme suit :*

*Commune de Termes : Logement Type 4 de 113m<sup>2</sup>: 469 €/ mois*

*Commune de Séchault : Logement Type 4 de 118m<sup>2</sup>: 422 €/ mois »*

*Monsieur LECLERC précise que le délai de 2 ans entre la première délibération visée et le début des travaux est long.*

*Monsieur SERVAIS indique que nous devons attendre les subventions pour pouvoir commencer les travaux.*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

## **IX- ECONOMIE :**

*Monsieur SERVAIS laisse la parole à Monsieur JC ETIENNE, Président de la Commission « Développement Economique et Formation ». Ce dernier fait lecture du document de travail distribué en début de séance, qui est repris ci-dessous.*

### **« a) ECONOMIE : EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BUZANCY, LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC**

La 2C2A a pour projet d'étendre la Zone d'Activités (ZA) de Buzancy. Plusieurs entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour acquérir de nouvelles parcelles.

Par délibération n°05/083 du 05/10/2005 le Conseil de Communauté a approuvé les modalités d'acquisition des parcelles concernées,

Par délibération n°05/006 du 28/02/2005, il a validé le projet et autorisé le Président de la 2C2A à solliciter des subventions,

Des terrains d'une surface totale de 89 882 m<sup>2</sup> ont donc été achetés en début d'année 2006.

Le Cabinet de maîtrise d'œuvre DUMAY (Sedan) a été sélectionné, après consultation, en juillet 2005.

Le dossier de lotissement a été déposé auprès de services instructeurs de la DDE et les fouilles archéologiques obligatoires sont terminées.

Le Cabinet DUMAY travaille actuellement à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises.

**Le montant prévisionnel du marché de travaux est estimé à 767 464.21€ H.T.**

Il est précisé que les travaux d'électricité et d'éclairage, seront réalisés directement par le syndicat d'électrification et des eaux du Sud-Est, compétent en la matière. Le coût de ces travaux n'apparaît donc pas ici, il sera toutefois pris en charge également pas la 2C2A par le biais d'une convention.

Le marché de travaux dépassant le seuil de 210 000€HT, une procédure formalisée de marché public doit être réalisée.

Un marché négocié, conformément à l'article 35 du Code des marchés Publics peut être conclu.

Aussi, est-il nécessaire que le Conseil de Communauté de la 2C2A se prononce, sur avis favorable du Bureau, sur la délibération suivante :

*«Vu la compétence 2.2 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économique, industrielle, commerciale, tertiaire ou artisanale d'intérêt communautaire y compris leurs extensions,*

*Vu le projet d'extension de la Zone d'Activités de Buzancy portant sur une superficie de 89 882 m<sup>2</sup>,*

*Vu la délibération 05/006 approuvant le projet d'extension,*

*Vu les besoins d'extension émis par plusieurs entreprises,*

*Vu le coût prévisionnel des travaux établi à 767 464.21€ H.T. (détail en annexe de la délibération),*

*Vu le descriptif des travaux à réaliser établi par le Cabinet DUMAY INFRA (en annexe de la présente délibération),*

*Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 35, 65 et 66,*

*Vu l'article L 2122-21-1 du CGCT,*

*Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2007 - Budget annexe Parc d'activités économiques,*

*Le Conseil de Communauté :*

- autorise le Président à lancer une procédure de marché négocié pour la réalisation de travaux d'extension de la Zone d'Activités de Buzancy,*
- autorise le Président à signer tous les marchés à conclure avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres réunie à cet effet,*
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »*

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

**b) Extension de la zone d'activités de Buzancy : Groupement de commande avec le SIAEP de Buzancy**

Il est proposé au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau, la délibération suivante :

*« Le Président expose à l'assemblée que la 2C2A et le SIAEP de Buzancy ont décidé de constituer un groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à la création d'une canalisation d'eau potable qui alimentera principalement la zone intercommunale et accessoirement le lotissement communal de Buzancy. L'objectif poursuivi par cette procédure est de permettre des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de marchés.*

*Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics stipulant que tout groupement de commande doit faire l'objet d'une convention régissant ses modalités de fonctionnement,*

*Vu le projet de convention de groupement de commande (voir annexe n°1),*

*Après en avoir délibéré,*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ACCEPTE** qu'un groupement de commande soit établi avec le SIAEP de Buzancy

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour la passation du marché négocié de travaux relatif à la création d'une canalisation d'eau potable qui alimentera principalement la zone intercommunale et accessoirement le lotissement communal de Buzancy.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente. »

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

**XI/ QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur SERVAIS rappelle aux membres de l'assemblée que des brochures concernant les Nocturniales sont à leur disposition.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur SERVAIS lève la séance à 00H15.

Fait à Vouziers, le 03 avril 2007  
Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Marie-Hélène MOREAU